



Congé maladie à répétition

Par **pravenne64**, le **06/04/2010** à **11:46**

Bonjour,
Bonjour, rn
je vous expose mon problème: rn
Je suis en CDD remplacement
congé maladie depuis maintenant trois mois , mon contrat étant renouvelé tout les mois.
rn
Celle que je remplace avait deux ou trois ans d'ancienneté dans l'entreprise et dépose des
congé maladies tout les mois . rn
J'aimerais savoir combien de congé maladie a t-elle le droit
de déposer? rn
En effet , la situation n'est pas parfaite pour moi, j'aimerais savoir si je peux
prétendre à un cdi si elle vient à ne plus venir du tout. rn
Notre entreprise dépend de la
convention collective Syntec. rn
Pouvez vous m'aider? rn
Merci,